



PROCES VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **du 1^{er} juillet 2020 à 18h00**

Etaient présents : Yvan CASSILI, Danielle GASSAN, Jean-Luc LANNEAU, Hélène PANSERI, Serge PHILIPPE, Alain SCHENCK, Raymond RIVIERE, Colette CHIRAC, Martine BLASCO, Jean-Michel BORIE, Jean-Jacques DEROSE, Sébastien CARBOU, Guy AGULLO, Alliance ZEHAF, Laetitia PHILIPPE

Absents excusés avec procuration : Corinne RAYNAUD, Laurence DOS SANTOS,

Absents : Danièle BOUREMEL, Paul QUINTON

Mme Colette CHIRAC a été désigné(e) secrétaire de séance

1. Ajout d'un article du CGCT sur la délibération 20-009 de Fixation du montant des indemnités de fonction

la délibération 20-009 reste inchangée, seul l'article L2123-24-1 alinéa III est ajouté pour s'assurer d'être dans la conformité des textes.

2. Modification de la délibération 20-016 des commissions communales, création d'une commission urbanisme et en particulier sécurité et accessibilité

Lors du Conseil Municipal du 29 mai, nous n'avons pas créé de commission d'Urbanisme vu que la compétence Urbanisme est assurée par Grand Orb.

Or, dans cette commission, existe la commission Sécurité et Accessibilité, indispensable au bon fonctionnement de tous les lieux de la mairie recevant du public.

Qui plus est, même si les dossiers d'urbanismes sont gérés par la Communauté de Communes, la commune sera quand même amenée à discuter de points relatifs à l'urbanisme.

Il convient donc de créer cette commission et d'y élire les élus qui le souhaitent.

Précédemment, Serge PHILIPPE se chargeait de la commission Sécurité et Accessibilité...

Ont été élus :

- Président : Yvan CASSILI
- Vice-président et rapporteur : M Serge PHILIPPE
- Autres membres : Mme Martine BLASCO, M Alain SCHENCK, M Raymond RIVIERE, M Sébastien CARBOU

3. Modification de la délibération 20-017 des conseillers municipaux élus au CCAS, correction remplacement d'un conseiller suite à interversion de personne.

Suite à l'élection le 29 mai 2020 des membres du CCAS, une erreur a été relevée qu'il convient de corriger.

Madame Danielle BOUREMEL, conseillère municipale, a été élue au CCAS en lieu et place de Madame Colette CHIRAC.

Les résultats de l'élection des membres du CCAS au sein du Conseil Municipal sont donc les suivants :

- vice-présidente et rapporteur : Mme Danielle GASSAN
- Autres membres : Mesdames Alliance ZEHAF, Laurence DOS SANTOS, Corinne RAYNAUD, Danielle BOUREMEL et M Jean-Luc LANNEAU

Monsieur le Maire s'est chargé en ce qui le concerne, de la nomination des 6 autres membres non élus, par arrêté municipal.

4. Modification de la délibération 20-030 de Mise à disposition de personnels communaux pour le CCAS, Le Local Commercial et la Maison de Santé, choix de gratuité pour le CCAS

Suite à la délibération 20-030 du 29 mai 2020, des mises à disposition de personnels sont consenties pour le CCAS, le Local Commercial et la Maison de Santé.

Afin d'accompagner le Centre Communal d'Actions Sociales dans ses actions d'aides, il a été voté de ne pas réclamer de charges supplétives (frais de personnels ou de matériels) au CCAS et donc consentir à la gratuité des prêts de personnels et de matériels au bénéfice du CCAS.

5. Vote des taux d'imposition 2020

M. Le Maire propose de conserver les taux d'imposition votés en 2019.

- Taxe d'habitation : 11,50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 24,28 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 54,74 %

6. élection des jurés d'Assises

Ont été élus : Mme PEREZ Vanina, M CHERIVILLA Elian, M CERDA Elyes
